

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 11 FEVRIER 2026**

Le conseil municipal dûment convoqué le 2 février 2026 s'est réuni en mairie, le mercredi 11 février 2026, à 17 h 30, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Gilbert Berrou, Dominique Coadour, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Youenn Boudier, Chantal Cloître, Patrice Guillet, Valérie Jouan.

Excusé : Sylvain Charbonnier, procuration à Alexis Manac'h.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré.

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 10/12/2025.

1 Validation des projets en cours

Projet de mise en tourisme du dolmen de Ti ar Boudiged:

Ce projet entre dans le cadre de la valorisation des « Coups de coeur archéo » de la destination touristique « Coeur de Bretagne Kalon Breizh ».

Concernant Monts d'Arrée Communauté, trois sites ont été retenus dont celui de Ti ar Boudiged à Brennilis.

La mise en valeur de ce site consiste à mettre en place une balade ludique, à l'aide de dispositifs sonores d'interprétation (notamment bornes audios autonomes) et de mobiliers de confort (bancs, tables ainsi qu'un petit espace scénique type théâtre de verdure).

Le cabinet d'études « l'Atelier de l'Hermine » a été pressenti pour travailler sur le projet, en tenant compte des recommandations émises par l'ABF et les services archéologiques de Bretagne (SRA) et du Finistère. Une enveloppe financière globale de 35 000.00 € HT a été définie pour l'opération, dont

4 950.00 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le cabinet d'études retenu.

Le projet est subventionnable à hauteur de 50% par la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire :

- . A procéder au lancement de ce projet.
- . D'en confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à « L'Atelier de L'Hermine » conformément à l'offre de 4950€ H.T proposée.
- . De se fixer une enveloppe maximale de 35 000€ H.T, incluant le travail d'accompagnement du bureau d'études en charge de la coordination globale du projet.
- . A solliciter la subvention du conseil régional à hauteur de 50 % du montant total de la mise en valeur touristique de ce site archéologique.

Projet d'aménagement des abords de l'église N.D de Brennilis :

Mr le Maire présente au conseil le nouveau devis estimatif de ce projet établi par le cabinet « Cità terra » conformément à de récentes recommandations proposées par l'UDAP29 (cheminement en périphérie de l'édifice, choix des matériaux relatifs au revêtement du parvis (dallage/ pavage) et leur agencement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de valider ce devis réactualisé concernant ces travaux d'aménagement dont le montant estimé est de 59 242.80 € HT. Le conseil autorise le Maire à procéder au lancement desdits travaux dès réception de l'avis formulé par l'ABF.

2 Renouvellement des adhésions

Mr le Maire présente au conseil différentes adhésions à renouveler pour l'année 2026 :

AMF : 173.88 €

AMRF : 130.00 €

Fondation du Patrimoine : 100.00 €

ALECOB : 528.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de ces adhésions et autorise le Maire à les signer.

3 Motion SDEF

Mr le Maire fait lecture au conseil d'un courrier reçu du Président du SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) dans lequel il exprime son inquiétude suite à une allocution et un courrier du 1^{er} ministre. Ce dernier a évoqué une possible prise en main de la gestion des réseaux de proximité par les départements ce qui mettrait à mal l'efficacité et la technicité si cette compétence était gérée par une structure généraliste plutôt que par le syndicat. Il en résulterait une probable réduction des investissements sur la partie rurale des réseaux à basse tension.

C'est pourquoi lors du comité syndical les élus délégués du SDEF ont adopté à l'unanimité une motion réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'adopter cette motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité c'est-à-dire l'échelle de la coopération intercommunale.

4 Modification du tableau des emplois

Le Maire indique au conseil que deux membres du personnel communal sont promouvables à un avancement de grade par ancienneté.

Il s'agit :

- D'un agent technique territorial au grade actuel d'adjoint technique principal de 2^eème classe, promouvable au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sur un emploi d'agent des écoles.
- De l'actuelle secrétaire de mairie (catégorie A) promouvable au grade d'attaché sur un emploi de secrétaire générale de mairie.

Le Maire propose aux élus de se prononcer sur ces deux possibles avancements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Se déclare favorable à ces deux avancements de grade
Autorise le Maire à faire procéder aux suppressions et créations
d'emplois correspondant à ces promotions
De fixer à 100% le taux de promotion uniforme pour tous les grades
(ratios promus/promouvables).**

5 Le point sur les travaux et projets en cours

Des travaux d'effacement de réseau électrique ont été effectués au niveau du captage d'eau.

L'éclairage du terrain de sport est en cours d'installation.

Des tampons du réseau d'assainissement collectif vont être consolidés sur la D36 par l'entreprise Colas.

La pose d'un regard bétonné (eau pluviale) destiné à sécuriser les accodrains déjà en place est programmée par l'entreprise Eurovia au droit de la place Guillou en bordure de la D.36.

L'installation du panneau Kalon Menez Are (chemin de randonnée itinérant) se fera à Nestavel en bas du camping dès l'aval de l'ABF.

Questions diverses :

Vente des mâts (ancien éclairage public) : Deux devis sont en cours

Le conseil donne son accord pour un diagnostic voirie à effectuer sur un chemin (50/60 mètres) à Kerveguenet avant de réaliser les travaux de réfection.

Renouvellement des panneaux de signalisation routière sur la VC 2 (13 panneaux)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Breizh Mavasa pour un montant de 3 681.17 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.